

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTBENOIT LE 6 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le six juillet, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire.

La convocation a été faite le 27/06/2016

**Etaient présents** : Mmes FERREUX Bénédicte, DUBOIS Marie-Sophie, BOUCARD Nathalie, VILLET Joséphine, Mrs BENMEHAL Lucien, MARGUET Jean-Charles, LEDOYEN Alain, BOURDIN Ludovic

**Absent excusé** : M. OUDOTTE Aurélien

**Secrétaire de séance** : Mme DUBOIS Marie-Sophie

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Choix de l'entreprise en charge des travaux de voirie,
- 2) Point budgétaire,
- 3) Rapport de l'activité du SMCOM,
- 4) Point sur le dossier assainissement en charge par la communauté de communes de Montbenoit,
- 5) Questions diverses.

#### → Point N° 1 - Choix de l'entreprise en charge des travaux de voirie :

La commune a pour projet d'effectuer des travaux de réfection de voirie aux lotissements Bellevue du Val et le Bon Repos. Le coût de ces derniers a été estimé à environ 74 663 € et une demande de subvention au titre de la DETR a été effectuée : une subvention d'un montant de 18 666 € a été accordée, soit 25% des travaux.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises : M. le Maire, en présence du conseil, prend connaissance desdits devis :

- ✓ Entreprise VERMOT TP : 64 607,30 €
- ✓ Entreprise BOUCARD TP : 69 074,90 €
- ✓ Entreprise ISABEY TP : 68 744,20 €

M. le Maire demande au conseil de se prononcer quant au choix de l'entreprise qui sera en charge des travaux. Après discussion, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise VERMOT TP pour un montant de 64 607,30 € (pour : 8 ; contre : 0 ; abstention : 1). Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 22/2016**).

#### → Point N° 2 – Point budgétaire :

M. le Maire informe le Conseil municipal que le budget communal et celui de l'eau sont conformes aux prévisions.

→ **Point N° 3 - Rapport de l'activité du SMCOM :**

M. le Maire expose au conseil municipal le bilan 2015 du SMCOM.  
Celui-ci sera envoyé par mail aux élus.

→ **Point N° 4 - Point sur le dossier assainissement en charge par la communauté de communes de Montbenoît :**

M. le Maire informe le conseil municipal que les communes reliées à la station d'épuration de Ville du Pont devront transférer la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes de Montbenoît en 2020.

→ **Point N° 4 - Questions diverses :**

Des réunions sont en cours avec la Communauté de communes de Montbenoît concernant les modalités de transfert des compétences.

La séance est levée à 22h30.  
Le compte rendu a été affiché le 15/07/2016

Le Maire,  
Gilles MAGNIN-FEYSOT

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and scribbled. Below the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTBENOÎT' around the top edge and '(Leubs)' at the bottom. In the center of the stamp, there is a coat of arms or emblem.